

District de la Creuse**Siège social :**

17 Rue Jean Bussièrre
23000 GUERET

Accueil :

Guillaume LACAN
Véronique CHANUDET
Tél. : 05.55.52.09.85

Cellule Technique :

Florian SICOT
Baptiste RIBES

Site et E-mail :

Site : <http://foot23.fff.fr>
E-mail : district@foot23.fff.fr

Horaires d'ouverture des Bureaux

Lundi, Mardi : 8h-12h et 13h-17h
Mercredi : 8h-12h
Jeudi, Vendredi : 8h-12h et 13h-17h

Agenda**Jeudi 25 juin 2026**

- 18h30 : Commission de Discipline

Vendredi 26 juin 2026

- 19 h à Guéret : Assemblée Générale du District

**Sommaire**

Page 2 : convocation réunion

Pages 2 et 3 : PV de la Commission du Statut de l'Arbitre

Pages 4 à 7 : informations diverses

**ASSEMBLEE GENERALE****VENDREDI 26 JUIN 2026****à 19 heures**

à la Salle de Conférences du Crédit Agricole Centre-France à GUERET

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Financière du 28 novembre 2025
- 2- Allocution du Président
- 3- Désignation des scrutateurs
- 4- Discussion et vote du rapport moral 2025/2026
- 5- Examen des vœux
- 6- Questions diverses
- 7- Intervention des personnalités
- 8- Clôture de l'Assemblée Générale

ENGAGEMENTS 2026/2027

Voici les dates limites pour les inscriptions via Footclubs :

- **Seniors (garçons) :** 17 JUILLET 2026
- **Seniors (filles) :** 31 JUILLET 2026
- **U18, U15, U13 :** 28 AOUT 2026
- **U11 :** 28 AOUT 2026 (*inscriptions via le FAL = Foot Animation Loisir*)
- **U9, U7 :** 11 SEPTEMBRE 2026 (*inscriptions via le FAL = Foot Animation Loisir*)
- **Futsal Seniors et Foot-Loisir :** 30 SEPTEMBRE 2026



POLE TECHNIQUE

CONVOCATION

Destinataires : MM. BEAUCHET, BELHOMME, BOISSIER, BOUSSAGEON, BRUNAUD, CARON, COURT, DOUILLARD, MALTERRE, MANGIN, NORE, OLIVIER, PERRIERE, RAYMOND, SOTTEAU, TESTIER, THOMAS.

Pour invitation : MM. BOURGOGNON, LACROIX.

Pour information : MM. AUBLANC, RIBES, SICOT.

Vous êtes prié d'assister à la réunion du **POLE TECHNIQUE** qui aura lieu le

JEUDI 9 JUILLET 2026 à 19 H 00 à GUERET au Siège du District

ORDRE DU JOUR

- Bilan saison 2025/2026 (DAP, PPF, Formations)
- Projection saison 2026/2027
- Constitution des staffs PPF 2026/2027
- Rénovation du football des enfants et mise en place d'une Commission dédiée
- Questions diverses

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION.

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION EN VISIO DU JEUDI 18 JUIN 2026

PV N° 3

Présents : MM. ROBERT (Président), BERNARD, CHANUDET, LALANDE, PETIT-PIERRE.

Excusé : M. COLLIN.

Absente : Mme LABETOULLE.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District de Football de la Creuse dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 75 euros

Rappel de l'article 8 du Statut de l'Arbitrage :

Les Commissions du Statut de l'Arbitrage ont pour missions :

- de statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées aux articles 30 et 31,
- de vérifier si les arbitres ont bien satisfait aux obligations leur permettant de couvrir leur club,
- d'apprécier la situation des clubs au regard du présent Statut et de leur infliger, le cas échéant, les sanctions prévues aux articles 46 et 47.

La Commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District.

La Commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération.

En cas de changement de club :

- la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club d'accueil se prononce sur le rattachement de l'arbitre à son nouveau club.
- la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club quitté décide, le cas échéant, de l'application des dispositions favorables de l'article 35 du présent Statut.



Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :

- **1^{ère} année d'infraction : deux joueurs mutés en moins en équipe 1 dès le début de la saison 2026/2027.**
- **2^{ème} année d'infraction : quatre joueurs mutés en moins en équipe 1 dès le début de la saison 2026/2027.**
- **3^{ème} année d'infraction : interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2026/2027 et six joueurs mutés en moins en équipe 1 dès le début de la saison 2026/2027.**

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 15 juin 2026 pour la saison 2025/2026.

LISTE DES CLUBS DEPARTEMENTAUX EN INFRACTION AU 15 JUIN 2026

DEPARTEMENTAL 1

Clubs en 1^{ère} année d'infraction :

E.S. EVAUX-BUDELIERE (manque 1 arbitre)

C.A. PEYRAT LA NONIERE (manque 1 arbitre)

Club en 2^{ème} année d'infraction :

A. St SEBASTIEN-AZERABLES (manque 1 arbitre)

DEPARTEMENTAL 2

Club en 2^{ème} année d'infraction :

E.S. NOUZIERS-LA CELLETTE (manque 1 arbitre)

DEPARTEMENTAL 3

Clubs en 1^{ère} année d'infraction :

U.S. BETETE-ROCHES (manque 1 arbitre)

A.S. CHARRON (manque 1 arbitre)

A.S. SOUMANS (manque 1 arbitre)

E.S. St SILVAIN-MONTAIGUT (manque 1 arbitre)

Clubs en 2^{ème} année d'infraction :

S.C. CHAMPAGNAT (manque 1 arbitre)

U.S. MEASNES (manque 1 arbitre)

Club en 3^{ème} année d'infraction :

CREUSE AVENIR 2005 (manque 1 arbitre)

LISTE DES CLUBS DEPARTEMENTAUX BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE (article 45 du Statut de l'Arbitrage)

Les clubs suivants devront préciser par mail avant le 15 août prochain dans quelle équipe ils souhaitent bénéficier du muté supplémentaire (en l'absence de réponse, il sera attribué automatiquement à l'équipe 1).

- **E.S. MAINSAT-SANNAT** : 1 muté
- **S.C. SARDENT** : 1 muté
- **U.S. St VAURY** : 1 muté

Le Président

Guy ROBERT

Le Secrétaire

Georges CHANUDET



TOURNOI DE FOOTBALL À 11
FORMAT COUPE DU MONDE

★★★
ESPRIT SPORTIF
FAIR-PLAY
PARTAGE
& PASSION

COUPE DU MONDE GUERETOISE

★★★★★★

LES 20 ET 21 JUIN 2026

**DÉBUT
9H**

GUERET
COMPLEXE LÉO LAGRANGE
STADE MUNICIPAL
TERRAIN SYNTHÉTIQUE ET ANNEXE 2

**12
ÉQUIPES**

**23 JOUEURS
MAXIMUM
PAR ÉQUIPE**
(ET 2 ACCOMPAGNANTS
COACH + RÉFÉRENT NATION)

**5€
PAR JOUEUR**

**NOMBREUSES
RÉCOMPENSES**

**ESPRIT D'ÉQUIPE
RESPECT
CONVIVALITÉ**

**AMBIANCE
GARANTIE !**

INFOS & INSCRIPTIONS
06 69 10 43 71

FC GUERET
SUIVEZ-NOUS SUR
FACEBOOK / INSTA

**UN SEUL BUT,
LA GLOIRE !**



DIMANCHE

28 JUIN

Inscriptions à partir de 13h

Début du tournoi à 14h

CONCOURS DE PÉTANQUE

au stade municipal de
BOUSSAC

4 parties - 14 € / équipe

En doublette - Ouvert à tous

Un lot par participant : jambons, rosettes,
bouteilles Ricard, paniers garnis, bons d'achat, etc.

Buvette et barbecue

Organisé par le C.S. BOUSSAC



RENSEIGNEMENTS : csboussac507048@gmail.com - 06.73.55.92.91

IPNS



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Liberté
Égalité
Fraternité

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT

Alertez-nous par e-mail  signal-sports@sports.gouv.fr



SIGNAL-SPORTS

S'interroger, c'est **AGIR**.
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

#TousConcernés



en cas d'urgence



pour signaler
des situations
d'enfance en danger



pour les cyberviolences
et le harcèlement en ligne



pour la prévention
du suicide



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Liberté
Égalité
Fraternité

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT

Alertez-nous par e-mail  signal-sports@sports.gouv.fr



SIGNAL-SPORTS

S'interroger, c'est **AGIR**.
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

#TousConcernés



en cas d'urgence



pour signaler
des situations
d'enfance en danger



pour les cyberviolences
et le harcèlement en ligne

3114 SOUFFRANCE
PRÉVENTION
DU SUICIDE

pour la prévention
du suicide